

L'INTERVENTION DE L'AVOCAT DANS LES PROCÉDURES DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Durée

6:00 heures



Spécialisation(s)

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence
- Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

Niveau(x) :

2. Approfondissement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Vendredi 25 janvier 2019

Horaires

De 9 h à 12 h
Et de 13 h30 à 16 h 30

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun -30 rue Cérés – 51100 REIMS
(Accès par la CCI – 5 rue des Marmouzets – 51100 REIMS)

Intervenant(s) :

Me Olivier COUSIN, Avocat au Barreau d'Epinal, Président de l'AAPPE (Association des Avocats Praticiens des Procédures et de l'Exécution)

Me Simon LAMBERT, Avocat au Barreau de Dijon

Me Thibaud POINSARD, Liquidateur judiciaire à Dijon

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Maîtriser les notions et acquérir les réflexes pour conseiller efficacement un client au sein d'une procédure de liquidation judiciaire, et ce quel que soit son profil (créancier, débiteur, salarié, mandataire judiciaire, repreneur).

Programme :

Introduction

1. L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire
2. La détermination du passif du débiteur
3. La réalisation et la reconstitution de l'actif du débiteur
 - a. La réalisation des actifs
 - b. La reconstitution de l'actif
4. La répartition aux créanciers
5. Les sanctions
6. La clôture de la procédure

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Le 25 janvier 2019

Horaires

9h-12h et 13h30-16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Salle de réunion Bertrand de Mun
30 rue Cérès
51100 REIMS

Niveau

- 2. perfectionnement
- 4. actualisation



Spécialisation

Droit commercial, des affaires et de la concurrence
Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour